

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN486

présenté par
M. Bridey, rapporteur

ARTICLE 17

A la première phrase de l’alinéa 8, substituer aux mots :

« mentionnées au premier alinéa »,

les mots :

« suivies en leur qualité de stagiaire de la formation professionnelle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.